

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 juillet 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

AMENDEMENT

N ° AS1

présenté par

M. Nury, M. Rolland, Mme Gruet, M. Viry, M. Bazin, Mme Frédérique Meunier, M. Ray,
M. Seitzlinger, M. Dubois, Mme Duby-Muller, Mme Petex-Levet, Mme Louwagie, M. Vatin,
M. Taite et M. Meyer Habib

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.